

CERCLE d'ÉTUDES
du PATRIMOINE et de l'HISTOIRE de SOSPEL

OU
CAHEGNE

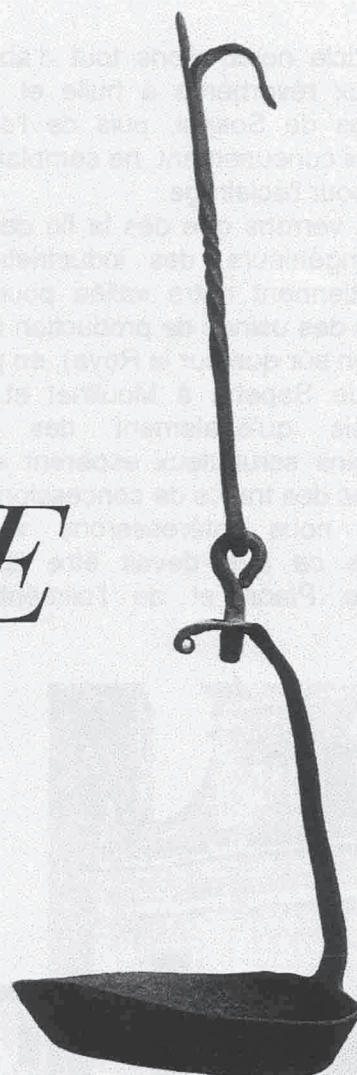


Photo Iris Blancardi

“Ou cahagne” était le lumignon simple et rustique que les Sospellois accrochaient le plus souvent dans la cheminée. Ses origines se perdent dans la nuit des temps.

Avec sa mèche baignant dans un fond d'huile d'olive, il répandait une petite et douce lumière bien utile pour se déplacer dans la maison ou l'écurie.

Dans ce bulletin, le Cercle souhaite apporter quelques petites lueurs sur divers aspects de l'Histoire et du Patrimoine de Sospel :

- * Eclairage des rues - Début de l'électricité à Sospel.*
- * Les évêques de Vintimille à Sospel.*

2011- N° 11

Secrétariat : R. MILLET 9, avenue Jean Médecin - 06380 Sospel – tél : 06 20 32 71 41
fascicules déjà parus sur <http://gnech.fr/CERCLE>

Eclairage des rues

Début de l'Electricité à Sospel

Dans cet article nous allons tout d'abord nous intéresser aux réverbères à huile et à pétrole dans les rues à Sospel, puis de l'origine de l'électricité qui curieusement, ne semblait avoir de l'intérêt que pour l'éclairage.

Ensuite nous allons voir que dès la fin des années 1890, des ingénieurs, des industriels et des financiers s'intéressent à notre vallée pour installer sur la Bevera des usines de production (bien plus modestes bien sûr que sur la Roya), en particulier sur le site de Sapetta à Moulinet et Piaon à Sospel, mais qu'également des hommes d'affaires moins scrupuleux espèrent « faire de l'argent » avec des trafics de concessions !

Enfin nous nous intéresserons à l'aspect technique de ce que devait être la centrale électrique de Piaon et de l'alimentation de Sospel.

les ordres qui lui seront donnés à cet égard par le Maire.

Le supplément d'éclairage lui sera payé au même prix que l'éclairage ordinaire.

La quantité d'huile jugée nécessaire pour l'alimentation pour chaque bec de lumière, et que l'entrepreneur devra fournir chaque jour d'éclairage, est fixée à 1 hectogramme 60 grammes. »

Cette convention est approuvée le 24 décembre 1862 par le Préfet.

Plus tard, on passera aux lampes à pétrole.

M. Jean Nitard, maréchal-ferrant installé place St François, surnommé « *Pétroli* » est la dernière personne chargée de l'entretien de l'allumage et de l'extinction tous les jours des 38 candélabres en 1904 lorsque la ville de Sospel met en concession l'éclairage électrique.

Début de l'électricité industrielle.

La fin du 19^{ème} siècle est marquée par les grandes découvertes industrielles.

L'Exposition Universelle de Paris de 1886 avec la toute première conférence internationale sur l'électricité, marque le démarrage de ce nouveau mode d'énergie. L'invention et la fabrication industrielle de la lampe à filament de carbone par Thomas Edison et l'Exposition Universelle de Paris de 1900 avec le Palais de l'Electricité et sa fameuse fontaine lumineuse restée dans les annales, furent de formidables moyens de vulgarisation de l'éclairage électrique.



Lampe à pétrole place St Michel

Début de l'éclairage des rues à Sospel.

En 1862, Le Maire, Monsieur Borroglione Joseph, concède à Monsieur Manaira Paul, le service de l'éclairage à huile des rues, évalué à environ 500 francs par an, aux clauses et conditions suivantes :

« L'éclairage sera subordonné aux phases de la lune et aux circonstances de l'état atmosphérique, il commencera à 5 h du soir et durera 10 heures.

Les réverbères devront être allumés pendant 20 jours de chaque mois depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 1^{er} mai et du 1^{er} octobre au 31 décembre.

Lorsque par suite de brouillards, de dégels ou d'événements imprévus, l'éclairage devra éprouver telle extension que les circonstances rendront nécessaires, l'entrepreneur exécutera



Palais de l'Electricité à l'Exposition Universelle de Paris en 1900

1899 : Première tentative d'alimentation en électricité de Sospel

On trouve trace dans le registre des délibérations du Conseil Municipal, de la convocation par le Maire Monsieur Ghirardi Félix, à une séance extraordinaire en date du 15 octobre 1899. Au cours de celle-ci il va être question pour la

première fois, de l'électricité. On ressent au travers de la narration une certaine excitation et un grand intérêt pour le sujet.



Rue des voûtes lampe à filament carbone

Le conseil étant constitué, le Maire expose que M. Lebouvier, ingénieur, demeurant à Nice présent à la séance, l'a saisi verbalement d'un projet d'installation de l'éclairage électrique dans la commune, qu'il a de suite invité M. Lebouvier à présenter et orienter, avec les membres du conseil municipal, si tel est leur avis, l'économie de son projet, dans l'intérêt surtout de la commune de Sospel.

Le conseil municipal, consulté déclare à l'unanimité qu'il est tout disposé à entendre l'exposé de M. Lebouvier :

« Messieurs j'ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de créer, dans la Bevera, une chute d'eau destinée à la production de l'énergie électrique à l'aide d'un barrage en aval du confluent du vallon de Sapetta et d'un canal de dérivation sur la rive gauche de la rivière sur la commune de Sospel.

Ayant déjà obtenu de la commune de Moulinet et d'une partie des propriétaires intéressés, les autorisations requises pour la construction de ce barrage et de ce canal, je demande à la commune de Sospel de vouloir bien m'autoriser, à son tour, à faire sur ses terrains de la rive gauche de la Bevera, les études nécessaires au prolongement du canal sur son territoire.

Dans ce cas, je réserverais en compensation de ce droit de passage et d'occupation, toute l'énergie électrique qui lui serait nécessaire. Nous aurions alors à nous mettre d'accord sur les conditions de l'éclairage municipal. Cependant je m'engage dès à présent comme base de discussion à intervenir, à établir à mes frais, le réseau de ligne aérienne nécessaire pour la distribution de l'électricité, au prix maxima suivant :

Pour l'éclairage municipal, 22 francs par lampe de 10 bougies (10 watts) et de 36 francs par lampe de 16 bougies (16 watts) : ces prix s'entendant par année et pour une durée moyenne de 8 heures d'éclairage par nuit ».

Après cet exposé, M. le Maire invite les conseillers à faire connaître les raisons qui peuvent militer pour ou contre le projet.

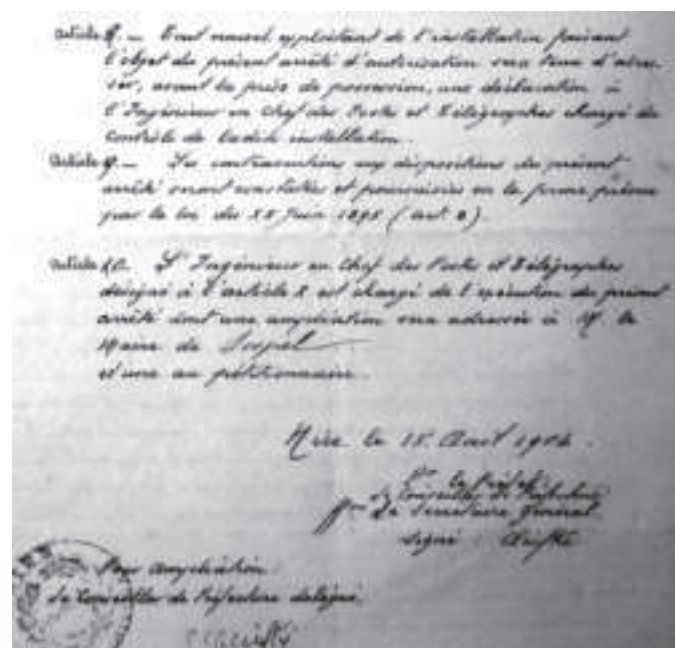
Je vous passe tous les détails ... puis :

Considérant qu'après avoir reconnu les grands avantages de la lumière électrique par le double point de vue de l'économie et de la perfection, les administrations ont souvent exprimé le désir de la substituer au système d'éclairage au pétrole dans le but de répondre aux envies de la population.

Le conseil décide à l'unanimité : d'autoriser M. Lebouvier à faire les études nécessaires, d'accepter en principe, les concessions préliminaires ; il reste bien entendu cependant que le conseil n'accepte les prix sus-désignés qu'à titre d'indication et qu'il se réserve la faculté de les discuter et de les préciser ultérieurement.

Ce projet pourtant bien amorcé restera sans suite. Une concession sera même accordée par la commune mais, considérée comme caduque, elle sera annulée par une délibération du 10 mai 1903.

Je n'ai malheureusement pas trouvé d'explications sur l'arrêt de ce programme.



Extrait d'un arrêté d'autorisation de passage en 1904

L'ingénieur en Chef des Postes et Télégraphes est chargé du contrôle

1903 Année décisive

Au cours de l'été 1903, deux propositions complètement différentes sont en compétition :

La première émane de Monsieur Boglio Marius, banquier et homme d'affaires à Nice.

Son projet consiste à construire une centrale de production électrique sur la Bevera, sur le territoire de la commune au lieu dit Plaon, de transporter l'éclairage et la force jusqu'à Sospel et de les distribuer dans la ville.

D'après la convention du 13 octobre 1903, d'une durée de trente ans, l'éclairage comprendra dès le début 70 lampes à incandescence de 16 bougies (16 watts). Ces lampes brûleront du coucher au lever du soleil pour le prix forfaitaire

de 1000 francs par an. Les lampes seront placées et entretenues par le concessionnaire, aux différents emplacements désignés par le Maire.

La municipalité cédera gratuitement le droit d'établir les lignes sur les chemins et les terrains communaux.

Le concessionnaire devra fournir l'éclairage des nouvelles lampes demandées par la commune pour toute la durée de la concession.

Il devra en outre se mettre en mesure de fournir l'éclairage des particuliers qui en feront la demande pour un abonnement d'un an minimum. En ce qui concerne la force motrice le concessionnaire ne pourra la refuser tant qu'il aura de l'énergie disponible.

Le concessionnaire restera maître de ses tarifs pour l'éclairage des particuliers. Il ne pourra pas exiger plus de vingt francs par lampe de 10 bougies par an brûlant toute la nuit. Il est entendu que trois lampes conjuguées à un même commutateur de façon à ne pas pouvoir fonctionner en même temps ne compteront que pour une seule lampe.

Les abonnés auront le droit d'exiger l'éclairage au compteur : dans ce cas la fourniture du compteur est à leur charge, (hors de prix à l'époque ...)

La commune met à la disposition du concessionnaire les lampes avec bec à pétrole et les consoles actuellement en usage et ce dernier devra assurer avec ce matériel l'éclairage en cas d'un arrêt quelconque du courant électrique.

Le concessionnaire devra entretenir et remettre en bon état à la fin du bail les lampes, becs et autres, mis à disposition par la ville.

Que sont devenus ces obligations ? ...

Si l'interruption de l'éclairage se prolongeait plus de deux mois, la déchéance de la concession serait encourue de plein droit.



La seconde proposition émane de Monsieur Faraut, entrepreneur et homme d'affaires engagé dans la fourniture de l'électricité pour le futur tramway Menton – Sospel, depuis Fontan où il a installé une centrale sur la Roya.

Il propose en contre-partie de la concession et de l'autorisation de passage de la ligne sur le territoire de la commune, la fourniture de l'éclairage dans les mêmes conditions que M. Boglio pour la somme forfaitaire de 500 francs, soit la moitié !



réverbère devant le Touring-Club

Extrait de la séance du conseil municipal du 1^{er} novembre 1903 sous la présidence du Maire Monsieur Ghirardi Félix :

« ...Mais il y a d'autres considérations qui entrent en ligne de compte et qui doivent nous décider dans le sens contraire. Tout d'abord il faut remarquer à l'égard des prix de l'éclairage que la commune de Breil paie 16 francs par lampe, alors qu'elle a donné à la Société Faraut la faculté gratuite de prendre l'eau à la Roya et de poser des poteaux sur les terrains communaux pour la conduite de la ligne électrique Fontan – Menton. Il n'y a pas de peine à se rendre compte comment la Société Faraut pourrait donner l'éclairage à Sospel au prix inférieur de 7 francs par lampe et le doute se présente si cette affaire est sérieuse ou si elle ne cache pas quelque combinaison tout à fait étrangère au bien du pays ; je dois ajouter que ce doute n'a pas été dissipé par la conduite tenue par M. Faraut vis à vis des membres de la commission : il commence en effet par déclarer qu'il ne connaît rien du projet qui nous avait été communiqué ... qu'il se trouvait dans l'impossibilité de remplir les conditions à un prix inférieur à 1000 francs et ce n'est qu'après une très longue discussion qu'il est retombé au prix de 500 francs, vu que la commission ne reculait pas.

Il ne faut pas oublier en plus, qu'à la demande d'un cautionnement, M. Faraut s'est limité à offrir le dépôt d'une somme de 2000 francs, tandis que le projet Boglio est garanti par un dépôt de 10 000 francs.

Je crois devoir vous faire connaître que d'après les journaux, les communes de Puget-Théniers et de Guillaume ne sont pas trop satisfaites de l'éclairage fourni par la Société Faraut.

D'ailleurs, lors même que le projet Faraut serait sérieux et sincère il faut remarquer que la différence de 500 francs serait en grande partie

compensée, si nous adoptons le projet Boglio, par l'indemnité que la Société Faraut devra payer à la Commune pour la pose de poteaux sur les terrains communaux de la ligne électrique Fontan à Menton.

Mais la considération principale qui doit nous faire pencher vers le projet Boglio, c'est que ce dernier puisant sa force dans les eaux de la Bevera créera une industrie locale d'une très grande importance qui pourrait elle-même servir de base à l'établissement d'autres industries pouvant utiliser l'énergie créée par la première. Les commerçants verront augmenter leurs profits et un avenir meilleur se préparera pour la ville de Sospel.

Ajoutons que la Société Boglio devant installer à Sospel son usine, y créera nécessairement son siège principal et par là, demeurera constamment sous les yeux et au contact de l'administration municipale, ce qui facilitera le bon accord à l'accomplissement des obligations de part et d'autre. »

Le projet Boglio, après bien des discussions qui seraient trop longues à rapporter, finit par être entériné lors de la séance du conseil municipal du 13 décembre 1903.

L'ensemble des travaux est terminé pour l'automne 1904 et donne satisfaction puisque la levée du cautionnement est décidée au cours de la séance du conseil municipal du 13 novembre 1904 sous la présidence de Monsieur Pastoris Julien, Docteur en Droit, nouveau Maire de Sospel.

Concessionnaires successifs

Monsieur Boglio dirigera la Société des Forces Hydro-Electrique de la Bevera jusqu'en 1912, date à laquelle il cède la concession à Monsieur Bonfiglio Louis, qui lui-même passera la main à la Société de l'Energie du Littoral Méditerranéen en 1914. Elle deviendra par la suite L'Energie Industrielle.

Bien entendu en 1946 la loi de nationalisation englobera la concession de Sospel dans Electricité de France.

Anecdotes

Extrait d'une interview de Madame Raibaut Jeanne sur la vie au début du siècle, par les élèves de CM2 en 1983 :

« - Y avait-il l'électricité ?

- Elle est arrivée chez nous en 1908, elle était produite à l'usine de Piaon où l'on avait installé une dynamo, il y avait souvent des pannes car les feuilles bouchaient le canal qui amenait l'eau à la turbine. »

En 1945 à la libération, un accord avec l'Armée permet l'alimentation en électricité de la plâtrière et de la zone mitoyenne du village, avec les groupes électrogènes du Fort du Monte-Grosso. L'autre partie du village est alimentée par les groupes du Fort de l'Agaisin.

A ma connaissance les groupes électrogènes du Fort St Roch n'ont pas été sollicités. Cette alimentation se faisait sans restriction, jour et nuit, la puissance des groupes et les réserves en gas-oil étant suffisantes. La situation durera quelques mois, jusqu'au rétablissement des réseaux haute-tension depuis la vallée de la Roya.

Centrale électrique de Piaon

Je n'ai pas trouvé d'archives techniques propres à la construction de la centrale de la cascade de Piaon.

J'ai donc examiné sur place la configuration du terrain et les ruines du bâtiment existant. Ensuite, à l'aide d'éléments d'autres centrales de l'époque présentant le même profil hydraulique : hauteur de chute et débit de la rivière, de la distance jusqu'au village et des lois physiques de l'électricité, j'ai imaginé ce que devait être cet ouvrage.



Usine de la Motte Chalençon, similaire à celle de Piaon

Pourquoi une usine électrique à cet endroit ?

C'est la disposition du terrain naturel qui va déterminer ce choix car il présente trois avantages :

- Les gorges de la Bévéra se resserrent fortement ce qui canalise naturellement le maximum d'eau dans un minimum d'espace.

- Le dénivelé est important : une trentaine de mètres sur une longueur de vingt mètres.

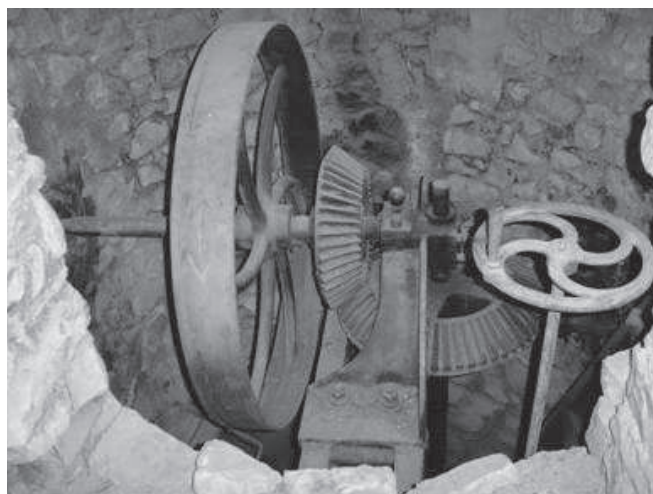
- Il existe en amont de la cascade une prise d'eau pour l'irrigation des terres de Ste Madeleine et St Vincent. Le canal passe à proximité et au-dessus du lieu du projet de l'usine. En y aménageant une déviation avec une vanne, on dispose, en cas d'étiage de la rivière, d'un apport éventuel de secours. Ceci ne devait pas être évident à gérer car c'est souvent dans ces moments là que l'on a besoin d'arroser.

C'est en 1903, après une ou deux années d'observation des débits de la Bévéra pouvant être utilisés, que M. Boglio Marius fait construire l'ensemble comprenant :

Un barrage avec les pierres récupérées dans la rivière à 100m en amont de la future usine.

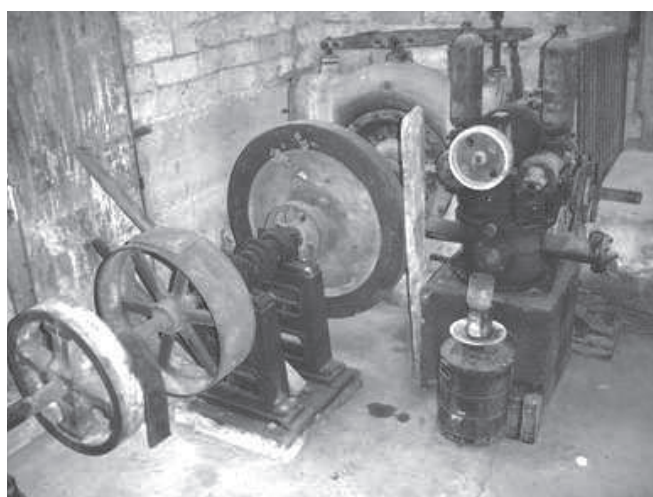
Une vanne à crémaillère qui règle le débit de l'eau à détourner dans un canal en maçonnerie sur une longueur de 50m.

Au bout de ce canal une autre vanne permet de renvoyer les sables et les cailloux à la rivière. Après cette vanne, une galerie creusée dans le sol amène l'eau dans une chambre d'eau située au-dessus de la turbine en bronze, qui est placée à 10m en contrebas.



Renvoi d'angle

Par un arbre vertical puis horizontal, la turbine, certainement une Francis, transmet par un jeu de poulies et de courroies le mouvement à un alternateur et à une excitatrice.



Au fond : la turbine Francis

Dans la salle des machines, un grand tableau supporte les voltmètres, ampèremètres, interrupteurs, coupe-circuits, rhéostat.

Le bâtiment construit en pierres, d'architecture banale, mesure 12m sur 6.

L'éclairage de l'usine et du canal compte 3 ou 4 lampes aux endroits stratégiques, alimentées par un petit transformateur 5000 v / 110 v.

Un gardien loge dans l'usine pour en assurer la conduite et la maintenance.

On peut estimer un débit moyen de l'eau détournée pour l'usine à 60 litres par seconde et avec une chute de 30 mètres de hauteur, on dispose d'une puissance à la sortie de l'alternateur de 12 kilowatts ce qui est suffisant pour alimenter 700 lampes de 16 bougies (16watts) mais qui aujourd'hui semble tout à fait dérisoire : cela représente à peine 4 radiateurs électriques d'appartement !

L'électricité est produite en 5000 volts pour pouvoir être transportée avec une chute de tension raisonnable compte tenu de la distance.

Les supports du réseau électrique sont des poteaux bois et pylônes *treillis métallique* dans les angles et à l'extrémité. Les fils conducteurs sont en cuivre montés sur isolateurs.

La ligne suit la Bevera sur une distance de 4,5km jusqu'à Sospel place Gallone (actuellement place Garibaldi).



Plan de la ligne 5000v Piaon / Sospel 1903

Près du lavoir un transformateur réduit la tension en 110 volts pour une distribution en étoile de l'électricité et de l'éclairage dans les différents quartiers du village.



Place Gallone, la ligne 5000v, le transformateur, la distribution 110v

La centrale de Piaon semble avoir fonctionné jusque dans les années 1920, sa modeste production la faisant s'effacer devant ses puissantes consœurs de la Roya.

Merci aux Archives Départementales, à la revue Le Haut-Pays, à la centrale de la Motte Chalençon, à Annie, Elisabeth, Marie-Claire, Hermann, Rémi et Roger, pour les renseignements qu'ils ont pu me fournir.

Georges Eberhardt

LES ÉVÊQUES DE VINTIMILLE À SOSPEL

Les nombreux lieux de culte recensés sur le terroir sospellois sont le témoignage d'une riche activité cultuelle de ses habitants. Mais il faut rappeler que huit siècles de cette longue histoire religieuse se sont déroulés sous l'autorité des évêques de Vintimille avant la première visite épiscopale d'un évêque de Nice, Mgr Colonna d'Istria le 28 août 1805.

Le Vicariat de Sospel et le palais épiscopal

Dès le IV^e siècle un évêque de Vintimille était le suffragant de l'archevêque métropolitain de Milan alors que Guido le premier comte de Vintimille apparaissait vers 950. Jusqu'au milieu du XIII^e siècle le comte et l'évêque de Vintimille ont exercé leurs pouvoirs sur un même territoire.

En 1258, le comté de Vintimille a été démembré politiquement avec des conséquences pour le diocèse : la cité de Vintimille avec une partie de celui-ci passait sous domination génoise, tandis que le reste du comté, dont Sospel, devenait terre provençale puis savoyarde.

Pour répondre à l'inconvénient de cette division et aussi pour préserver les biens de l'évêché (terres ou maisons) et les revenus de la mense épiscopale (dîme), les prélats vintimillais ont décidé d'installer un **Vicaire permanent** à Sospel et ils ont effectué **des séjours annuels** dans ce nouveau chef-lieu de bailliage.

En 1728, l'historien sospellois Sigismondo Alberti écrivait à ce sujet : *"Lorsque Sospel fut assujetti aux Comtes de Provence, de nombreuses terres du comté de Vintimille firent de même. Comme cela concernait aussi une bonne partie du diocèse vintimillais, ses évêques craignant de subir quelques dommages, à cause de la diversité de leur domaine temporel, se sont résolus à habiter six mois de l'année à Sospel, alors chef-lieu de ces terres."*

Dans cette cité ils ont ouvert le tribunal de leur curie et ont érigé une "cathedra" dans la collégiale Saint-Michel".

La dîme ou "decima" en latin était le principal revenu de l'évêque : pour lui-même, son clergé, les lieux de cultes et l'aide aux pauvres. En 785, une ordonnance de Charlemagne l'avait rendue obligatoire pour tous les produits. En fait, dans l'évêché de Vintimille elle se limitait aux produits de la terre.

Afin d'éviter des difficultés de perception par les agents qualifiés, elle pouvait être donnée à ferme ou réduite à une somme annuelle fixe.

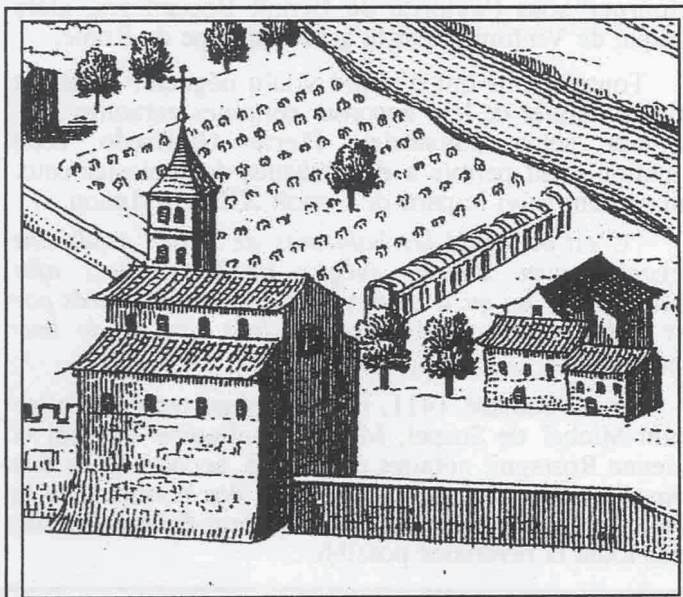
Ainsi le 12 août 1357, le procureur de l'évêque Rufino vendait au notaire Guglielmo Sardo et à Martino Olivari, tous deux de Sospel, les décimes du pain, du blé et du vin des territoires de Sospel, Amenone (Lamenour) et Codolis pour la somme de 60 florins.

De même le 12 mars 1380, le Padre Roberto vendait sa dîme du blé, des légumes et du petit bétail provenant des terres d'Amenone et de Codolis appartenant aux hommes de Sospel, ceci pour une année et la somme de 15 florins.

Selon le registre de la mense épiscopale et les accords de 1573/1580, la Cité de Sospel avec Castillon versait 206 stare de bon blé marchand, chaque 1^{er} novembre. Avec Moulinet elle payait 24 florins (valeur de 12 agneaux) pour la dîme de ceux-ci, plus 10 stare d'avoine.

En 1337, Pierre de Malocello a commencé l'implantation d'un palais épiscopal à proximité de Saint-Pierre de Cespitello (voir ci-après).

La Cité voulant participer à la dépense, le 18 août 1353 les consuls Ugone Ferreri et Guglielmo Galli ont donné l'ordre au Conseil de payer les sommes restantes pour la résidence de l'évêque "Rufino", à cette date.



Dès 1229, une église Saint-Pierre de Cespitello (Sospel), se trouvait au confluent de la Bevera et du Merlanson (à l'extrémité Est de la place des Platanes).

L'extrait de gravure ci-dessus, daté de 1682, représente un nouvel édifice reconstruit en pierres de taille dans les années 1460. Au milieu du XVI^e siècle, le palais épiscopal placé à proximité était devenu inhabitable.

Toujours selon Alberti, le Vicaire sospellois s'occupait de l'ensemble des causes civiles, criminelles, judiciaires, des concessions emphytéotiques, etc... et par conséquent de toutes choses qui relevaient d'un vicaire général. Par exemple, on trouve dans divers documents :

— En 1388, Pierre de Marinaco confirme et approuve comme gouverneur et vicaire épiscopal Don Giacomo Crabeloni, prévôt de Breil, pour toutes choses spirituelles, temporelles et administratives, avec pleins pouvoirs sur les terres provençales du diocèse de Vintimille. Fait dans le cloître du prieuré Saint-Michel en présence du Prieur, du sacristain et d'un chanoine de Saint-Ruf.

— En l'an 1452 Robert Borighioni portait le titre de "lieutenant (locumtenens) de l'évêque de Vintimille dans le Domaine des ducs de Savoie". En 1496 il s'agissait de Onorato Pelegri, prieur de Saint-Michel de Sospel.

Successivement on relevait les termes "Officiel, Général, Secrétaire, puis seulement "Forain" vers 1600 et à nouveau "Général" par bulle papale en 1717. Mgr. Mascardi reconnaissait alors l'utilité de ce vicaire général.

La suite du XIV^e siècle s'était déroulée dans un climat de troubles et d'incertitudes politiques qui avaient conduit les universités de la viguerie de Sospel à la signature de l'acte de dédition du 17 octobre 1388 et à participer à l'abandon "des terres neuves de Provence" au comte de Savoie.

En 1378, l'Église catholique s'était jointe à cette anarchie avec le début du Grand Schisme d'Occident et en 1380, deux évêques de Vintimille ont été nommés simultanément, l'un par le pape de Rome et l'autre par le pape d'Avignon. L'évêque investi par ce dernier a choisi de résider au vicariat de Sospel, où il a été accepté par les habitants.

Après trente et un ans de soumission à plusieurs prélats "schismatiques", les Sospellois ont souhaité retourner sous l'autorité de Benoît Boccanegra, alors évêque de Vintimille par la grâce du pape de Rome.

Toutefois, ils ont d'abord voulu négocier et ils ont prié ce dernier de leur accorder certaines garanties.

Car selon l'historien Pierre Gioffredo cette situation avait permis à des évêques de molester ceux qui avaient suivi le parti de Benoît XIII d'Avignon.

"C'est pourquoi les habitants de Sospel voulurent négocier avec Benoît, évêque de Vintimille... afin d'obtenir de lui qu'il observe les dispositions jurées par ses prédécesseurs à l'égard de leur cité et de leur Église."

Le 31 octobre 1411, devant les portes de l'église Saint-Michel de Sospel, Maîtres Guillaume Peyrani et Étienne Rostagni, notaires et syndics, accompagnés des conseillers du lieu ont agi au nom des hommes de la Cité de Sospel pour requérir le seigneur évêque Benoît, avec toute la révérence possible :

"de daigner et vouloir, comme un bon pasteur, promettre pour lui et tous ses successeurs de maintenir, défendre et observer inviolablement toutes les libertés, franchises et coutumes tant écrites que non écrites dont jouissent les hommes de la communauté de Sospel".

Ensuite, les syndics ont rappelé à Mgr. Boccanegra qu'ils ont versé des dîmes, des revenus et tous les émoluments dus à l'évêché, selon les ordres du pape d'Avignon. Plaise donc au dit évêque de donner quittance de toutes les sommes citées.

"Fait au lieu-dit de Sospel, le long des portes de l'église Saint-Michel du lieu-dit, mais à l'intérieur à cause de la pluie".

Le 3 novembre suivant, ce même prélat a adressé au Gouverneur de Nice un exposé au sujet de la demeure épiscopale et en même temps une supplique afin que lui soit remis le palais de Sospel, au titre d'évêque de Vintimille.

Puis d'après Sigismondo Alberti, *"les évêques ont habité une partie de l'année à Sospel tant que leur palais était en bon état, mais depuis qu'il a été abîmé par les guerres, ils y ont séjourné peu de semaines."*

En novembre 1550, Mgr. Philippe Mari a logé dans la maison du noble Alexandre Alberti"

Encore en 1655, Mgr Promontorio manifestait le désir de séjourner à Sospel, mais dans une résidence digne de son rang. La reine Christine de Savoie a alors adressé une lettre aux syndics du lieu afin qu'ils offrent l'habitation réclamée par l'évêque et répondent ainsi au souhait exprimé par Victor Amédée lorsque Sospel avait été érigé en préfecture.

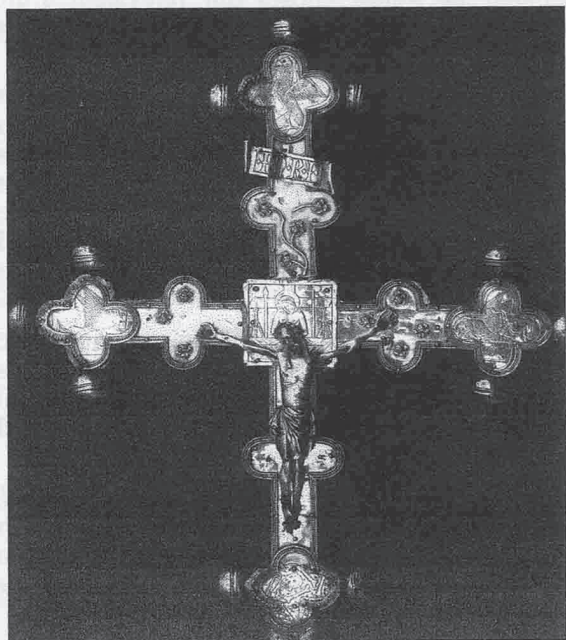
Voilà pour un rapide exposé de faits relatifs à un épisode encore mal connu de notre histoire locale.

Une croix processionnelle témoin de cette période.

L'église Saint-Michel possède une grande croix de procession en argent doré, agrémentée de 11 pommes. En 1728, Sigismondo Alberti la décrivait ainsi en précisant qu'elle avait été offerte par Dame Andriola, épouse du Noble Boeto Boriglioni. Le 28 janvier 1402, ce même Boriglioni a érigé dans l'église la chapelle de la Madone de la Conception.

Sous l'inscription "INRI" on remarque un poinçon représentant un croissant de lune surmonté des deux clés croisées de Saint-Pierre, ce qui s'expliquerait de la manière suivante :

Le cardinal Pedro Martinez de Luna a été élu pape d'Avignon sous le nom de Benoît XIII, en 1394. Malgré ses promesses il s'est maintenu sur son trône. A partir de 1396 il a résidé à Nice pendant presque deux années, en faisant distribuer grâces, rémissions des péchés et indulgences aux habitants de la viguerie de Nice et de celle de Sospel, par l'intermédiaire de l'évêque de Bergame venu sur place, ceci afin d'obtenir leur obéissance (cf. Pierre Gioffredo).



Photos
Gilbert
Gnech

Les actes des évêques de Vintimille, du XIVe au XVIe siècle

Pour obtenir plus de détails sur cet épisode, j'ai choisi l'étude de Don Nino Allaria Olivieri, alors archiviste du diocèse de Vintimille, intitulée *"Atti dei vescovi vintimigliesi nei secoli XIV-XV-XVI in Sospello"*. Son article a paru en langue italienne dans le n° 161 des *"Recherches Régionales"*, en 2002.

Dans un préambule, il explique l'origine des actes qu'il a traduit du latin et publié en résumé :

En 1741, l'évêque Giustiniani a imposé la remise en ordre des archives diocésaines. Avec l'aide du prêtre Lanteri de la Brigue il a décidé de compiler en latin ses actes épiscopaux et ceux de ses prédécesseurs.

A sa mort sept gros volumes ou *"Registres de l'Église vintimillaise"* ont été retrouvés à Bordighera. Le troisième volume, objet de la recherche de Don Allaria, est un recueil d'actes administratifs et disciplinaires transférés de Sospel à Vintimille. Il portait le titre mentionné dans les Recherches Régionales et il était considéré comme perdu par les historiens locaux.

Don Allaria poursuit : *"... en ultime analyse, actes et dispositions se rapportent à l'histoire ecclésiastique du vicariat de Sospel, siège temporaire des évêques de Vintimille. Bien que seulement siège d'un vicaire épiscopal, il s'installa à Sospel pendant la permanence des évêques, une cour composée de familiers, de curés, de notaires, pour la plupart prêtres et moines, et il s'annota chaque acte, les vicissitudes du temps et de la vie sociale."*

Dans cette période de confusion, il cite soixante-seize actes établis à Sospel, entre le 27 mars 1356 et le 9 octobre 1487, à l'initiative d'une dizaine de prélats que l'on peut classer en deux groupes : *"les évêques d'une succession romaine et les schismatiques"*.

De 1352 à 1471, on relève une liste de sept évêques qui s'inscrivent dans la longue lignée des nominations décrétées par le pape "dit de Rome" :

— **Mgr. Francesco Rufino** a fait plusieurs séjours à Sospel et 11 actes lui sont attribués.

— **Mgr. Roberto** a été élu par un pape de Rome, mais il aurait rejoint le parti de Clément VII d'Avignon, sous la pression des comtes de Provence. A son actif, deux actes signés à Sospel.

— **Mgr. Benedetto Boccanegra** a réorganisé la partie savoyarde de son diocèse après le retour des Tendasques et des Sospellois sous sa tutelle. Ensuite il a réclamé la possession du palais épiscopal de Sospel.

Quatre actes de l'année 1411 sont attribués à Mgr Boccanegra, dont l'un pour réunir un concile général de la viguerie de Sospel.

— **Mgr. Tomaso Rivato** - Seuls deux actes de son vicaire général ont confirmé sa nomination.

— **Mgr. Ottobono de Bellonis** est resté évêque de 1418 à 1452. Pour cause de maladie il a abandonné Vintimille pour s'installer à Sospel. En 1433, un prêtre et un chanoine de Vintimille ont contesté ses droits à percevoir les décimes du pain et du vin à cause d'une absence prolongée de son siège vintimillais.

Vingt-sept actes ont porté sa signature, dont plusieurs rédigés dans l'église Saint-Michel et le plus grand nombre dans son palais épiscopal de Sospel.

— **Mgr. Iacobo de Feo** a préféré un office de commissaire apostolique et il a confié son diocèse au chanoine Lorenzo.

— **Mgr. Stefano de Robis** a laissé son représentant présenter une lettre au curé de Saint-Michel de Sospel menaçant d'excommunier les habitants de Vintimille, Camporosso, Vallecrosia, Menton et Roquebrune qui refusaient de lui obéir. Un acte public a été fait sur la place St-Michel.

A la suite du Grand Schisme, trois évêques ont été investis par les papes d'Avignon Clément VII et Benoît XIII. Ils se sont trouvés en opposition à un évêque "romain", de 1380 à 1411 :

— **Mgr. Imberti Bertrando** a été le premier évêque "schismatique", tandis que **Iacopo Fieschi** se trouvait à Vintimille. Peu présent à Sospel, il considérait que les biens des Sospellois étaient en danger en l'absence de murailles protectrices et il leur a légué le vin, le froment, l'avoine, l'huile et le mobilier de son palais. La donation a été rédigée dans le palais épiscopal.

— **Mgr. Pietro Marinaco** s'est rendu dès sa nomination à Sospel où il a assuré une longue permanence. Il a validé l'aumône de son prédécesseur pour la construction de la *"fouant vielha"*.

On lui doit une quinzaine d'actes, dont certains ont été établis dans son palais.

— **Mgr. Bartolomeo de Iudici** était un ancien prévôt de la cathédrale de Vintimille qui s'est rallié au pape d'Avignon par intérêt.

Les Sospellois l'ont abandonné pour Mgr. Boccanegra en 1411.

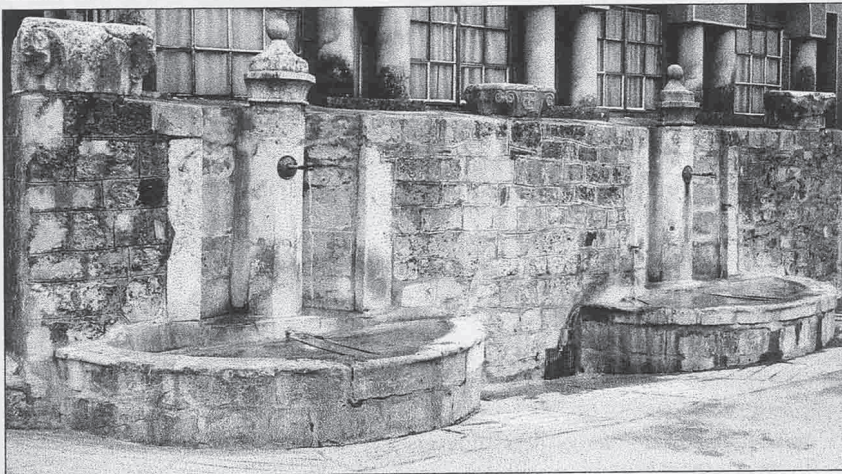
"A fouant Veilha" est un autre témoignage de la présence épiscopale.

Le 30 octobre 1387, Frère Pierre Marinaco, évêque de Vintimille a confirmé le don de son prédécesseur Imberti après avoir vu les documents et la fontaine "bien utile".

L'avis de De Solinis, prieur, et Antonio Arnardi, sacristain, de l'église Saint-Michel avait été sollicité.

A l'origine, celle-ci a été construite hors les murs de la Cité, un aqueduc amenait l'eau du Barlonnier jusqu'à la fontaine. En 1843, elle a été coupée au milieu et encastrée dans le mur de la nouvelle place St-Pierre

Photo Georges Eberhardt



Des évêques de Sospel, ont-ils existé au Moyen Âge ?

— Au XVII^e siècle, Pierre Gioffredo (1629/1692) concevait une *"Histoire des Alpes Maritimes"* dans laquelle il relatait annuellement des événements régionaux depuis l'Antiquité. Au fil des années 1378 à 1418 il a été le premier historien local à mentionner la réalité et les effets du Grand Schisme dans notre Comté. En l'an 1388, se trouve l'accord de Chambéry conclu entre le roi Ladislas, comte de Provence, et Amédée de Savoie, dont l'un des articles précisait :

"Tant que durera le schisme de l'Église de Dieu, ledit comte (de Savoie) ne pourra contraindre aucun des habitants des lieux susnommés à obéir à l'un plutôt qu'à l'autre pape. Chacun pourra considérer comme le vrai pape celui qui lui plaira". Le château et la ville de Sospel faisaient partie des lieux nommés.

Son ouvrage est resté à l'état de manuscrit jusqu'en 1839, année de sa publication en italien. Son étude a donc été longtemps l'œuvre de spécialistes.

— Quelques décennies plus tard, en 1728, Alberti Sigismondo faisait éditer un gros volume sur l'histoire de Sospel. Dans cet ouvrage tout un chapitre concernait les rapports entre les évêques vintimillais et la cité sospelloise.

Il écrivait notamment que l'influence des comtes de Provence, sur les papes d'Avignon, **avaient obtenu l'érection d'un évêché à Sospel et cela dès 1337.**

Une liste d'évêques suivait cette affirmation, mais sans allusion au Grand Schisme qu'Alberti limitait à l'affrontement entre la Reine Jeanne et la Papauté.

Pour terminer, en 1411, Mgr Boccanegra héritait de deux cathédrales par la réunion des deux évêchés.

Pendant plus d'un siècle son livre a servi de référence pour la connaissance du passé sospellois, sans que l'on mette en doute la véracité de ses écrits.

— C'est seulement en 1857 que Gerolamo Rossi a qualifié les évêques sospellois de "schismatiques", dans son livre la *"Storia della città di Vintimiglia"*.

— Ensuite, d'autres historiens ont contredit les affirmations d'Alberti, au début du XX^e siècle :

- Henri Sappia *"Un mois au sommet du col de Braus"* dans Nice Historique (1904)

- Georges Doublet *"Les trois (imaginaires) évêques de Sospel"* dans l'Eclaireur du Dimanche (11/1928).

- Robert Latouche *"Grand Schisme et évêques de Sospel"* dans Sospel - Pages d'Histoire (1929).

Sappia et Latouche ajoutaient à peu près la même phrase : *"Sans doute, répugnait-il à son orgueil de Sospellois d'avouer que l'évêché de sa ville natale n'avait dû son existence qu'aux hasards d'un schisme"*.

— Enfin, les textes des actes ci-dessus sont sans équivoques, car dans les formules officielles **les prélats se déclaraient évêques de Vintimille, y compris ceux d'obédience avignonnaise**, avec les termes suivants :

"Père et évêque de Vintimille" ; "Évêque de l'église de Vintimille" ; "Par la grâce de Dieu évêque de Vintimille" ou "évêque de Vintimille et du siège apostolique".

Ces écrits confirment des présences, plus ou moins longues, dans le palais épiscopal de Sospel, mais ils montrent aussi qu'aucun pape, de Rome ou d'Avignon, n'a transformé le vicariat en évêché.

Entre le XIV^e et le XVI^e siècle, notre Cité n'a donc été qu'un lieu de résidence secondaire ou un siège temporaire d'évêques de Vintimille.

Même si, pour des raisons de santé et d'événements militaires, le Révérend Ottobono a effectué un long séjour et peut être une résidence définitive, à Sospel.



L'église paroissiale Saint-Michel de Cespitello apparaît pour la première fois dans une sentence arbitrale rendue par l'évêque de Vintimille en avril 1229.

Le prieur Bernardus, chanoine de Saint-Ruf agissait avec le consentement du prieur de Peille, lui-même chanoine de cette congrégation.

Hormis une absence de trente ans à la fin du XVI^e siècle, les chanoines ont desservi St-Michel jusqu'à la dissolution de leur ordre en 1771.

Pour cause de vétusté, l'édifice a été entièrement reconstruit sur le site entre 1641 et 1762.

Le clocher-tour reste donc le seul vestige de cette première église romane. Son registre supérieur pourrait dater du XIII^e siècle, mais à la base on remarque au moins deux modes de construction différents.

La photo de droite, prise à l'intérieur de la tour, montre l'une des ouvertures condamnées : une meurtrière ou une fente d'éclairage ?

Photos Gilbert Gnech



Au XVIII^e siècle Saint-Michel, devenait une "concathédrale"

Lorsque des évêques résidaient à Sospel, ils présidaient certainement les grandes fêtes religieuses et les cérémonies officielles qui se déroulaient à Saint-Michel.

De plus, certains des écrits en question montrent une autre utilisation de ce lieu de culte par ces mêmes prélats.

D'abord, le 17 mai 1378 l'évêque Ruffino **déclarait régir l'église St-Michel**. Il confirmait la cession d'un bien emphytéotique de ladite église, une maison située en face du pont. Lors de la vente il reconnaissait avoir reçu les droits de mutation (trézain).

Ensuite, six de ces écrits ont été rédigés à l'intérieur de l'église Saint-Michel et trois autres l'ont été dans le cloître, à proximité.

Il faut noter que l'autre église paroissiale Saint-Pierre a été mentionnée trois fois, mais uniquement pour ses biens et un legs.

Parmi les documents rédigés dans l'église, on peut donner en exemple :

— Le 22 septembre 1405, dans l'église Saint-Michel de Sospel le Frère Pierre de Marinaco ordonnait à Don Alfonso Rolandi, son chapelain, de lui payer, sous huit jours, cinq florins pour moitié d'un bréviaire, sous peine d'excommunication en cas de refus. **Parmi les témoins deux chanoines de Saint-Ruf.**

— Le 2 avril 1429, Don Luca Orenco consignait la prévôté de Pigna au seigneur Ottobono qui l'a ensuite conférée à Don Giovanni Orignano, chanoine de Vintimille. **Témoins : le chanoine sacristain et deux chanoines, de St-Ruf.**

— La même année, les chanoines de Saint-Ruf ont été solidaires de Mgr. Ottobono lorsqu'il a refusé de verser au pape des décimes dont il n'avait pas reçu mandat. **Témoins : le prieur, le chanoine sacristain et un chanoine, de St-Ruf.**

Ces documents mettaient en évidence la présence des évêques à Saint-Michel, mais également les bonnes relations qu'ils entretenaient avec les chanoines de Saint-Ruf d'Avignon, du moins pendant la période médiévale.

Jusqu'en 1743, les originaux de ces actes auraient été conservés dans les archives de l'église.

* * *

Alors que s'affirmait le baroque du XVII^e siècle, Sospel restait la seconde cité du Comté de Nice et de l'évêché de Vintimille.

Grâce à la qualité de son terroir, elle était réputée pour être "*le jardin de tout le pays*", tandis que son académie et ses écrivains l'avaient élevée "*à l'apogée de la Gloire*".

Sous l'égide du Conseil Communal, le vétuste St-Michel a été remplacé par un édifice baroque classé parmi les plus grands lieux de culte du Comté. Dans ce contexte de grandeur, il convenait de transmettre à la nouvelle église la notoriété de l'ancienne en installant la "*cathedra*" de l'évêque, même si celui-ci ne se déplaçait plus que pour des visites épiscopales.

Attestée vers 1180, le terme "*d'église cathédrale* (N.B. *église où se trouve la cathèdre*)" a été mentionné localement pour la première fois en 1682, dans un ouvrage de prestige et semblait-il avec l'accord de la hiérarchie catholique et du pouvoir ducal :

— La gravure "*Hospitellum*" parue dans le "*Theatrum Sabaudiae*" était accompagnée d'un historique où l'on pouvait lire : "*Eglise cathédrale - On y visite surtout l'église principale, dédiée à Saint-Michel, reconstruite entièrement il n'y a pas si longtemps (...) elle doit à sa majesté et à sa taille d'y trouver le collège des chanoines de Saint-Ruf et la "cathedra" vénérable de l'évêque*".

Le texte a été supervisé par l'abbé Pierre Gioffredo, historien de la Maison de Savoie.



En 1728, l'église Saint-Michel possédait treize chapelles consacrées :

Au centre du chœur l'autel principal de Saint-Michel, avec à sa gauche et à sa droite deux chapelles orientées, dédiées respectivement à N.D. de la Pietà et N.D. de l'Annonciation.

De part et d'autre du transept se situaient l'autel de N.D. du Rosaire, à gauche et celui de N.D. du Carmel, à droite.

Les autels des bas-côtés avaient reçu les dédicaces suivantes en partant du transept :

Côté évangile (gauche) - de Saint-Bernard Abbé ; de Saint-Ruf ; de Saint-Jean-Baptiste ; de N.D. de Bon-Voyage.

Côté épître (droite) - de Sainte-Catherine et Saint Honoré ; de la Madone de la Conception et Saint Joseph ; du Saint-Esprit ; de Sainte-Lucie, en place d'une porte condamnée vers 1700.

La chaire de l'évêque se trouve dans le chœur, côté gauche et les stalles capitulaires en demi-cercle derrière le maître-autel, lequel fut refait dans les années 1820 par le sculpteur André Cattenco.

A partir du siècle suivant d'autres ouvrages étaient répertoriés et ils ont mentionné diverses formules :

— En 1718, **Agostino Alberti, de l'Ordre des Prédicateurs** et frère de Sigismondo, a publié une *"Idea Generale delle Catedrali dell'Europa"* parmi lesquelles il citait Sospel, *"autrefois un évêché"*.

— L'histoire de Sospel écrite en 1728 par **Sigismondo Alberti, abbé et consultant du Saint-Office**, a déjà été citée à la page 10 ci-dessus.

Notre historien local a aussi utilisé le nom de *"catedrale"*. Mais peut-être était-il conscient que les tentatives pour instaurer un évêché sospellois au cours des siècles précédents se sont soldées par des échecs.

Il a alors employé le terme *"concathedrale"*, du latin médiéval *"concathedralis"* qu'il a trouvé dans deux traités d'histoire religieuse donnés en référence.

L'échange de mots convenait mieux à la situation sospelloise, mais Saint-Michel devenait seulement l'annexe de Vintimille :

"Nombreux sont les prélats qui possèdent deux cathédrales ou plus, ainsi qu'on peut le constater dans l'Italia Sacra. Dans le diocèse de Sisteron se trouve la cité de Forcalquier où la collégiale de San-Mario est dite communément concathédrale depuis 1060 et In diœcesi Sisteronensi est Basilica Concathedralis Forcalquerii, selon la Gallia Cristianæ."

Les ouvrages en question ont été diffusés au XVIIe siècle, soit : *"l'Italia Sacra ou l'Italie Sacrée"* de Fernando Ughelli de 1642 à 1648 et *"la Gallia Christiana ou la Gaule Chrétienne"* en 1656.

— De son côté, **Don Joseph Alberti, alors vicaire de Saint-Michel** vers 1780, a écrit dans ses mémoires :

"L'église concathédrale de Saint-Michel était auparavant une collégiale..."

— En 1837, dans une *"Corografia dell'Italia"* Attilio Zuccagni-Orlandini déclarait en ce qui concernait Sospel : *"La première église de Saint-Michel, pourvue d'un titulaire de vicariat forain, a été concathédrale au temps passé de l'évêché de Vintimille"*.

— Enfin, dans *"l'annuaire Pontifical catholique de 1920"* G. Chardavoine a donné le compte rendu d'une recherche entreprise pour un hypothétique évêché sospellois, ceci après avoir vainement consulté les diverses listes d'évêques connues. En conclusion, il terminait ainsi son article :

"Quoi qu'il en soit de ces notes historiques (...) le souvenir de l'ancien évêché de Sospel s'est perpétué dans le pays comme dans les ouvrages des historiens locaux. Il y a plus : l'église Saint-Michel porte toujours le nom de cathédrale ..."

* * *

Il est difficile de connaître le statut exact accordé à Saint-Michel avant le XVIIe siècle. Les évêques l'ont sans doute considérée comme leur *"église cathédrale temporaire"*, mais les rédacteurs des actes, écrivaient simplement *"l'église Saint-Michel"*, en latin.

Dans les textes médiévaux on trouvait peu souvent le mot *"catredralis, c'est à dire relatif à la cathedra"*.

Quant au qualificatif de *"concathédrale"*, attribué à partir du XVIIIe siècle, il a été le plus souvent utilisé dans des ouvrages jusqu'à la fin du siècle suivant.

Ensuite, le langage courant lui a substitué le nom commun *"cathédrale"*, attesté en France dès 1666.

Son homologue italien est *"cattedrale"*.

Tous dérivent du latin *"cathedra"* employé aux origines de l'Église pour désigner le siège de l'évêque.

De nos jours, les états français et italien possèdent des Églises distinctes aux statuts totalement différents.

L'église paroissiale de Sospel est devenu un bien communal et son curé affectataire dépend de l'évêque de Nice et de l'Église de France qui ne retient plus que des cathédrales au sens le plus strict du terme.

Actuellement, les qualifications *"église cathédrale"* et *"concathédrale"* deviennent ambigus, certes ils sont relatifs à des faits historiques attestés, mais ils concernent uniquement des relations obsolètes avec l'évêché de Vintimille.

Gnech Roger - 2011

L'inscription au centre de la façade comporte trois dates :

1641 — *"Cette église a été érigée en ex-voto après les ravages de la peste", la mention indiquait probablement le début des travaux.*

Suite à l'épidémie de peste, le Conseil de Santé, s'était réuni à la Cremaia, en 1632, pour implorer la clémence divine et décider d'employer l'impôt sur les récoltes de l'année en l'honneur de Dieu, selon les décisions à venir des Consuls.

1762 — *"La cité de Sospel a achevé l'œuvre entreprise pour son salut". La même année est également gravée sur une pierre au centre du parvis*

Entre ces deux dates :

- *jusqu'en 1664, la ville de Sospel a rapporté la construction du collège, à cause de l'implantation de l'église.*

- *En 1754, l'intendant Joannini s'était déplacé pour étudier des travaux de réparations. Sospel recevait une aide de Charles-Emmanuel destinée à refaire la façade de l'église.*

1888 — *Cette dernière date concerne des réparations effectuées par les administrateurs ecclésiastiques.*

L'année suivante la façade a été restaurée, avec peut-être la mise en place de l'inscription. Il faut rappeler qu'en 1887 un tremblement de terre avait provoqué des dégâts.

